



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

5 février 2019

DATE D’AFFICHAGE

5 février 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

Convention pour la location
d’une œuvre d’art

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le 13/02/2019

Publiée le 13/02/2019

Notifiée le 13/02/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Alain DENIMAL, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE (arrivée à 20h40 pendant délibération I)

Etaient absents :

Mmes et MM. Mélanie MATHIEU, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, Philippe AUTRIVE, André RIETZ, Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

CONVENTION POUR LA LOCATION D’UNE ŒUVRE D’ART

Madame le Maire présente le projet de convention de location d’une œuvre d’art la statue « l’Ange » située devant l’entrée de la salle Sophie-Marie Brunel réalisée et par M. Noël Olivier-Cyr, pour l’année 2019.

CONSIDERANT la mise en valeur des espaces publics de la commune par l’implantation d’œuvres d’art en location.

VU l’avis de la commission des finances en date du 4 février 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention présenté en annexe,

AUTORISE le Maire à signer la convention de location de la statue « l’Ange » avec M. Noël Olivier-Cyr pour un montant de 800 € TTC pour l’année 2019,

DIT que les crédits sont prévus à l’article 6135 du budget,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN

CONVENTION DE LOCATION D'UNE ŒUVRE D'ART

Entre les soussignés :

La commune de La Ferté Alais (ci-après dénommée la VILLE) représentée par son Maire, Mariannick MORVAN,
d'une part,

et

Monsieur Noël OLIVIER-CYR résidant 7 rue du 24 août 89000 Auxerre. (ci-après dénommé l'ARTISTE)
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

LA VILLE loue à L'ARTISTE:
La sculpture « L'ANGE » pour une durée fixée l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 2 : Montant de la location

LA VILLE loue la statue « L'ANGE » à L'ARTISTE pour un montant 800€ pour l'année 2019.

ARTICLE 3 : Lieu d'exposition

La sculpture « L'ANGE » louée par LA VILLE à L'ARTISTE sera exposée devant l'entrée de la salle polyvalente Sophie-Marie Brunel, située 1 rue Brunel à La Ferté Alais.

ARTICLE 4 : Nature de l'œuvre

LA VILLE et L'ARTISTE s'entendent sur la nature de l'œuvre, répondant aux critères suivants :
La hauteur de cette sculpture est d'un mètre soixante.

ARTICLE 5 : Valeur de l'œuvre

La valeur de cette œuvre est estimée par l'ARTISTE à 20 000 €.

ARTICLE 6 : Sécurité – Responsabilité – Assurance

LA VILLE assumera seule la responsabilité de tout accident, dégât ou dommage matériel pouvant résulter de cette exposition. A cet effet, elle devra conclure un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile, une attestation devra être remise à L'ARTISTE.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention vaut pour l'année 2019

Fait à La Ferté Alais, le

L'Artiste

M. Noël OLIVIER-CYR

Le Maire



Mme Mariannick MORVAN

